

PROCES -VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuvième jour du mois de janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérald, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.BEC Gérald, M. BINNINGER Joël, M. LE GULUDEC Ronan M. DESCAMPS Frédéric, M. CUVILLIER Stéphane, M TUNCQ Jean-Baptiste, Mme GOHIER Audrey, Mme WILLS Stéphanie, Mme BOULANGER Angélique

Absents excusés :

- Mme ROHAUT Géraldine, M. DUMONT Jérôme, Monsieur PHILIPPE Didier

Absent non excusé :

- Monsieur FRIANT Frédéric

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance

Le Conseil municipal nomme M. CUVILLIER Stéphane, secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le procès-verbal n'appelle pas de remarques et est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : Participation forfaitaire des commerces aux charges

M. le Maire propose de faire participer les commerces (« La Friterie Hangestoise » et « Pour L'Occasion ») de la rue des Vignes aux charges à hauteur de 20 € (vingt euros) mensuellement.

Un avenant sera établi pour les contrats en cours.

Vote favorable du conseil municipal

3. Délibération : Convention avec la Fondation Brigitte BARDOT

M. le Maire rappelle qu'il y a de nombreux chats errants dans le village et notamment rue de la Porte.

Le conseil municipal décide de ne pas prendre de décision ce jour dans l'attente de documents complémentaires. Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

4. Délibération : Tarif cantine ALSH juillet

M. le Maire propose d'aligner le tarif de la restauration de l'accueil de loisirs sur le tarif de la restauration scolaire. Le repas est facturé 5.25€ par l'ESAT. La commune maintient sa participation à hauteur de 1.40 €. Ce qui laisse à la charge des familles 3.85 € par repas.

Vote favorable du conseil municipal.

5. Délibération : Vente de stères de bois

M. DESCAMPS annonce que des stères de bois du marais d'Hangest-sur-Somme sont à vendre : 12.00 € le stère de bois sur pied.

Le conseil municipal est en accord avec cette proposition. Les chèques seront à établir à l'ordre du Trésor Public.

6. Point sur les travaux du local fleuriste

Les travaux de rénovation des sanitaires devraient être terminés en cette fin de semaine.

L'électricien devra intervenir ensuite. Il reste quelques travaux de peinture à effectuer.

Un bail devra être rédigé par le notaire pour un montant de 360 €, la moitié prise en charge par la locataire.

L'ouverture est prévue en février.

7. Informations diverses

Le site internet (Hangestsursonne.fr) est en construction. Ouverture dans les prochaines semaines.

Une inspection concernant l'état de la chaussée dans les rues du village aura lieu ce mardi 10 janvier avec le représentant du SIVU.

Les élus font les remarques suivantes :

Mme GOHIER se charge de demander un devis pour la taille des thuyas au terrain de football.

Re-balisage du stationnement interdit de stationner au carrefour RD 69 et RD 3.

Balisage du stationnement interdit devant l'entrée de l'école élémentaire :

M. TUNCQ, président de l'Amicale Hangestoise propose une participation de la commune à Hauts de France Propres. Le rendez-vous est fixé au dimanche 19 mars au matin. La commune assurera la promotion de l'évènement.

Fin du conseil à 22 h

Le Maire et le secrétaire de séance